

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_159-DE
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021



DEL 2021.07.12/159

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Thème :

RESSOURCES HUMAINES

Objet :

Mandat spécial / Rencontres
annuelles du rseau VAUBAN

Convocation :

Date : 06/07/2021

Affichage : 06/07/2021

Nombre de membres du
conseil municipal

En exercice : 33

Prsents : 23

Nombre de
suffrages

exprims : 31

Le **Lundi 12 juillet 2021** à 18h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du 1^{er} tage de la CCB, sous la prsidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

taient prsents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Jean-Marc CHIAPPONI, lisa FAURE, Andr MARTIN, Claire BARNOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Ren MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Monique OLLAGNIER, Herv BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maud GADE, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurlie POYAU

taient reprsents :

Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNOUD
milie DESMOULINS donnant pouvoir à Christian FERRUS
Michle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Corinne ASCHETTINO
Christophe OSTI donnant pouvoir à Ren MICHEL
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Maryse XAUSA FRANOIS donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Elie HAMDANI donnant pouvoir à Natalia SERTOUR
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurlie POYAU

Absents excuss :

Christian JULLIEN, milie DESMOULINS, Michle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA FRANOIS, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN

Absents :

ric PEYTHIEU, Gabriel LEON

Secrtaire de sance : Yoann LAGIER

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_159-DE
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021

Rapporteur : Christian FERBIS

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2123-18, qui prévoit que les fonctions de Marie, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais supplémentaires de transport et de séjour pouvant résulter de l'exercice d'un mandat spécial ;
- VU** le décret n°2011-654 du 19 juillet 2001, fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 ;
- VU** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** la délibération du conseil municipal de la Ville de Briançon DEL 2021.12.07/19 du 12 juillet 2021 portant régime indemnitaire, indemnités de déplacement et remboursement des frais ;

CONSIDERANT la nécessité de participer activement aux travaux du réseau des sites majeurs VAUBAN, association créée en mars 2005, qui fédère les 12 fortifications de Vauban inscrites depuis juillet 2008 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;

CONSIDERANT l'opportunité pour la Ville, de rencontrer chaque année l'ensemble des communes membres du Réseau, afin de partager les problématiques rencontrées par les sites fortifiés et conduire des actions coordonnées en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel ;

CONSIDERANT la tenue de l'assemblée générale 2021 du Réseau VAUBAN programmée les 6 et le 7 juillet 2021 à Villefranche-de-Conflent, avec une arrivée souhaitée des participants le 05 juillet dans l'après-midi, pour en garantir la sécurité sanitaire notamment.

AR Prefecture

005-210500337-20210712-2021_07_159-DE
Ce document a été exposé
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE

- Dans le cadre de la représentation de la Ville de Briançon au Réseau des sites majeurs VAUBAN, d'accorder le bénéfice d'un mandat spécial à M. Éric PEYTHIEU, 3^{ème} Adjoint en charge du Patrimoine, aux fins de participer à l'assemblée générale annuelle programmée les 6 et le 7 juillet 2021 à Villefranche-de-Conflent (66) ;
- De confirmer que ce mandat, donné sur la période du 05.07.2021 – 8 h au 08.07.2021 – 20h, ouvre droit au règlement et au remboursement des dépenses de transport, séjour et hébergement qui s'y rapportent, sur la base des frais réellement engagés et production des pièces justifiant des sommes dépensées dont le remboursement sera sollicité.

De préciser que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Briançon, exercice 2021, chapitre 65, article 6532 en nomenclature M14.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES DEL 2021.07.12/159

PUBLIÉE LE :

15 JUL. 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Arnaud MURGIA